



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE



PRINCIPALES DONNEES DE L'EXERCICE 2020

Extrait du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

1 - ORGANISATION DU SERVICE

Le **S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS** assure la compétence relative à la production et distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire syndical qui regroupe 14 **communes (ABZAC, BAYAS, BONZAC, GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, MARANSIN, SABLONS, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-MARTIN-DE-LAYE, SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAVIGNAC-DE-L'ISLE et TIZAC-DE-LAPOUYADE)**

7 840 abonnés (Soit 17 009 habitants) ont ainsi été desservis en 2020.

2 - EXPLOITATION DU SERVICE

L'exploitation du service a été confiée à la société **AGUR**, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée initiale de **12 ans** à compter du **01/01/2007**. Ce contrat a été prolongé de **7 ans** par l'**avenant N°5** du **18/12/2014**. Le syndicat est propriétaire des ouvrages et gère les investissements.

3 - PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

La ressource du syndicat est constituée de 3 forages en nappe profonde. Les 3 forages (**Le Palais à SABLONS, Lagrave Grand Pallu à BONZAC et Millas à BAYAS**) ont fourni en 2020 **1 137 439 m³** d'eau traitée (+9.7 % par rapport à 2019) .

4 - DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

En **2020**, **885 052 m³** ont été consommés par les abonnés du service (+2.9% par rapport à 2019), soit une consommation moyenne de **113 m³ par abonné** (Toutes catégories d'abonnés confondus).

Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service (au titre de purges du réseau, essais des poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau, d'une longueur de **408 Km**, constaté **en 2020** a été de **80.9 %** (-1.5% par rapport à 2019).

5 - PRIX ET QUALITE DE L'EAU

5.1- PRIX DE L'EAU

Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement) et un prix au m³ consommé. Un abonné domestique consommant **120 m³** paiera **225.71 €**, sur la base du tarif du 1er janvier 2021, toutes taxes et redevances comprises. Soit en moyenne **1.88 €/m³**, (+1.7% par rapport au 01/01/2020).

Sur ce montant, **34%** reviennent à l'**exploitant** pour l'entretien et le fonctionnement, **39%** reviennent **au syndicat** pour l'investissement. Les **taxes et redevances** s'élèvent quant à elles à **27%**.

5.2- QUALITE DE L'EAU

Le bilan sanitaire fourni par l'ARS DT33 indique une bonne qualité de l'eau distribuée.

Aucune non-conformité n'a été mise en évidence par les analyses réalisées en 2020.

Page

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
RESSOURCES EN EAU	6
ABONNES DU SERVICE ET CONSOMMATIONS	7
REPARTITION DES ABONNES	8
LE PRIX DE L'EAU POTABLE	9
QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA RESSOURCE	12
PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	13
EVOLUTION DU RESEAU	16
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	17
RECETTES DU SERVICE	18
DETTE ET AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	19
TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES	20
ACTIONS DE SOLIDARITE	20
TAUX D'IMPAYES	20
LISTES DES ANNEXES	21

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le **S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS** regroupe les **14** communes de : ABZAC, BAYAS, BONZAC, GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, MARANSIN, SABLONS, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-MARTIN-DE-LAYE, SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAVIGNAC-DE-L'ISLE et TIZAC-DE-LAPOUYADE.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BAYAS, BONZAC, GUITRES, LAGORCE – à l'exception des lieux-dits Marron et Maine Poirier alimentés par le Syndicat départemental des Charentes, LAPOUYADE – à l'exception du lieu-dit Routillas alimenté par le Syndicat départemental des Charentes, MARANSIN, SABLONS, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE – à l'exception du lieu-dit Lamarche alimenté par le Syndicat de l'Est du Libournais, SAINT-MARTIN-DE-LAYE, SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAVIGNAC-DE-L'ISLE et TIZAC-DE-LAPOUYADE.

Il dessert en outre (au moins partiellement) ABZAC – pour les lieux-dits Laubrade, Bel Air et Le Fourquet.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

La population desservie peut être estimée à **17 009 habitants** (estimation établie à partir des bases de données annuelles de l'INSEE).

ABZAC	22
BAYAS	461
BONZAC	757
GUITRES	1 620
LAGORCE	1 681
LAPOUYADE	506
MARANSIN	1 016
SABLONS	1 322
SAINT CIERS D'ABZAC	1 487
SAINT DENIS DE PILE	5 726
SAINT MARTIN DE LAYE	549
SAINT MARTIN DU BOIS	870
SAVIGNAC DE L'ISLE	509
TIZAC DE LAPOUYADE	483
TOTAL	17 009

EXPLOITATION DU SERVICE

Le S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS a délégué l'exploitation de son service public d'eau potable à la société **AGUR**, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de **12 ans** ayant pris effet, le 1er Janvier 2007 (Contrat en date du 16 Novembre 2006).

5 avenants au contrat de délégation ont été conclus depuis l'origine du contrat :

Avenant N°1 : (visé le 19/11/2007) : Précisions relatives à la nature des compteurs mis en place chez les abonnés

Avenant N°2 : (visé le 24/10/2008) : Redéfinition des compétences du Syndicat et de son périmètre, conformément à ses nouveaux statuts.

Avenant N°3 : (visé le 10/03/2011) : Dissolution du S.I.E.A. de Guîtres et transfert des compétences au S.I.E.P.A. du Nord Libournais

Avenant N°4 : (visé le 07/01/2013) intégration de nouveaux ouvrages réalisés par la collectivité.

Avenant N°5 (visé le 23/12/2014) : Réalisation par le délégataire d'une unité de neutralisation des eaux du forage de Sablons, prise en compte des nouveaux équipements réalisés par le Syndicat, révision du Bordereau des prix pour branchement neufs.

Compte tenu de la durée nécessaire à l'amortissement des investissements mis à la charge du délégataire, la durée du contrat initial a été prolongée de **7 ans**, la nouvelle échéance est fixée au **31 Décembre 2025**, soit une durée totale de **19 ans**.

REPARTITION DES PRESTATIONS

Les prestations confiés à la société AGUR, sont les suivantes

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des clôtures, des compteurs généraux de sectorisation, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des espaces verts - arbustes et gazon, des installations électriques et informatiques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des portails, des toitures, couvertures, zingueries, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., nettoyage des cuves de réservoirs, peinture intérieure et extérieure (hors réservoirs sur tour), protection anti-corrosion et peinture (serr., menuis., vitr.), réparation des éclats de béton, réparation localisée des fissures, d'étanchéité, d'enduit ..
Renouvellement	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, matériel de télégestion et capteurs, matériel de traitement, matériel électrique et de commande.
Prestations particulières	actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé (hors opérations de voirie), mise en place de comptages sur les bouches, bornes de lavage, recherche et élimination de fuites

Le syndicat est propriétaires des installations et gère les investissements neufs;

En outre, le syndicat prend en charge :

Mise en service	des extensions et renforcements
Entretien	peinture intérieure et extérieure des réservoirs sur tour, réfection d'étanchéité
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries
Prestations particulières	contrôle caméra des ouvrages de captage, dessablage de forage, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, nettoyage des crépines, drains de captage, traitement chimique des massifs filtrants

RESSOURCES EN EAU

Prélèvements :

Points de prélèvements	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2019 [m ³]	Prélèvement 2020 [m ³]	Variation 2019/2020
Forage n°3 - Le Palais - SABLONS Prélèvement en nappe souterraine	120	212 368	292 547	37.8%
Forage n°1 : Lagrave Grand Pallu BONZAC Prélèvement en nappe souterraine	120	236 993	229 003	-3.4%
Forage de Millas - BAYAS Prélèvement en nappe souterraine	170	645 553	645 458	0.0%
TOTAL		1 094 914	1 167 008	6.6%

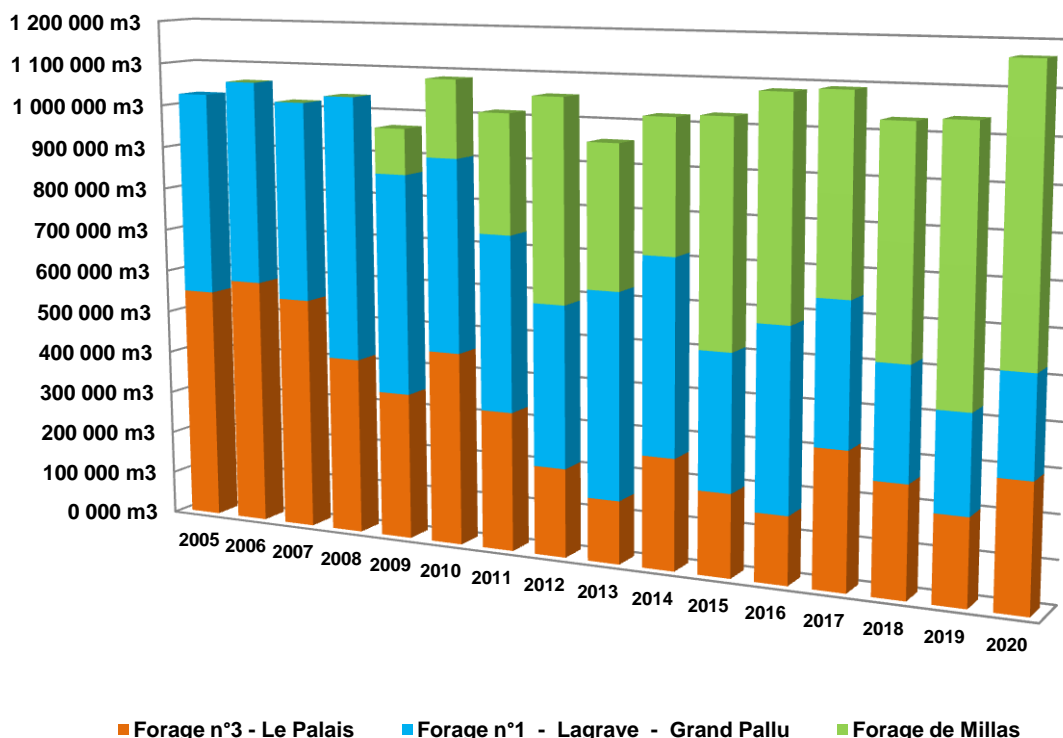
Les volumes prélevés sur l'année civile 2020 sont en augmentation de +6.6% par rapport à 2019.
 *C'est à partir de ce volume prélevé qu'est calculée la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

Volumes mis en distribution :

Ouvrage	Capacité (m ³ /j)	Production 2019 [m ³]	Production 2020 [m ³]	Variation 2019/2020
Forage n°3 - Le Palais - SABLONS	1 400	201 191	285 135	41.7%
Forage n°1 : Lagrave Grand Pallu BONZAC	2 400	224 520	223 201	-0.6%
Forage de Millas - BAYAS BAYAS	4 080	611 578	629 104	2.9%
Total Volumes produits		1 037 289	1 137 439	9.7%

Les volumes d'eau produits sont également en augmentation par rapport à 2019 (+ 9.7%).
 Les volumes utilisés pour les besoins des usines pour le traitement de l'eau potable ont représenté 2.5% des volumes prélevés en 2020 soit 29 569 m³.

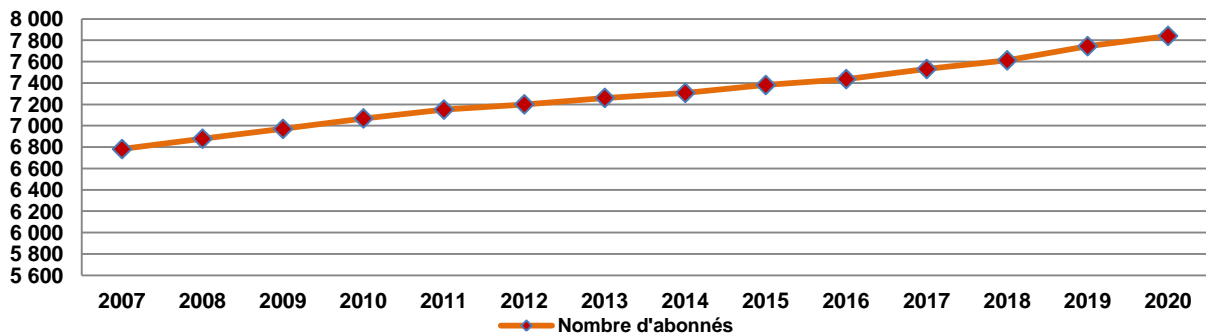
Evolution des volumes prélevés depuis 2005 :



NOMBRE D'ABONNEMENTS
au 31 Décembre

Nombre d'abonnements	2019	2020	Variation 2019/2020
Abonnements domestiques	7 608	7 703	1.2%
Abonnements non domestiques	0	0	/
Abonnements communaux	136	137	0.7%
Nombre total d'abonnements	7 744	7 840	1.2%

Evolution du nombre d'abonnés depuis 2005



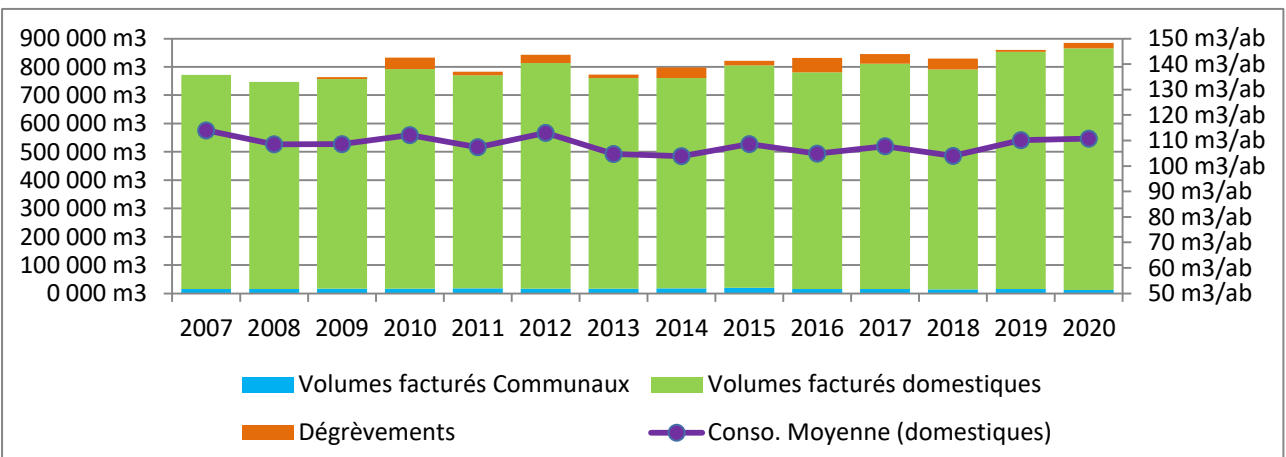
Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement (+1.1% par an en moyenne depuis 2007)

VOLUMES COMPTABILISES

VOLUMES CONSOMMES (m3)	2019	2020	Variation 2019/2020
Volumes facturés Abonnés domestiques	837 803	852 946	1.8%
Volumes facturés (usagers communaux)	15 662	12 434	-20.6%
TOTAL VOLUMES FACTURES	853 465	865 380	1.4%
Volumes comptabilisés non facturés (dégrèvement etc)	6 423	19 672	206.3%
VOLUME TOTAL CONSOMME*	859 888	885 052	2.9%

*Volumes constatés à l'issue de la campagne de relève.

La durée de la période de consommation (nombre de jours entre la médiane de deux relève) ayant été en 2020 de 357 jours, le volume consommé constaté a été ramené à 366 jours pour le calcul des différents indices de performance du réseau soit : 907 364 m3

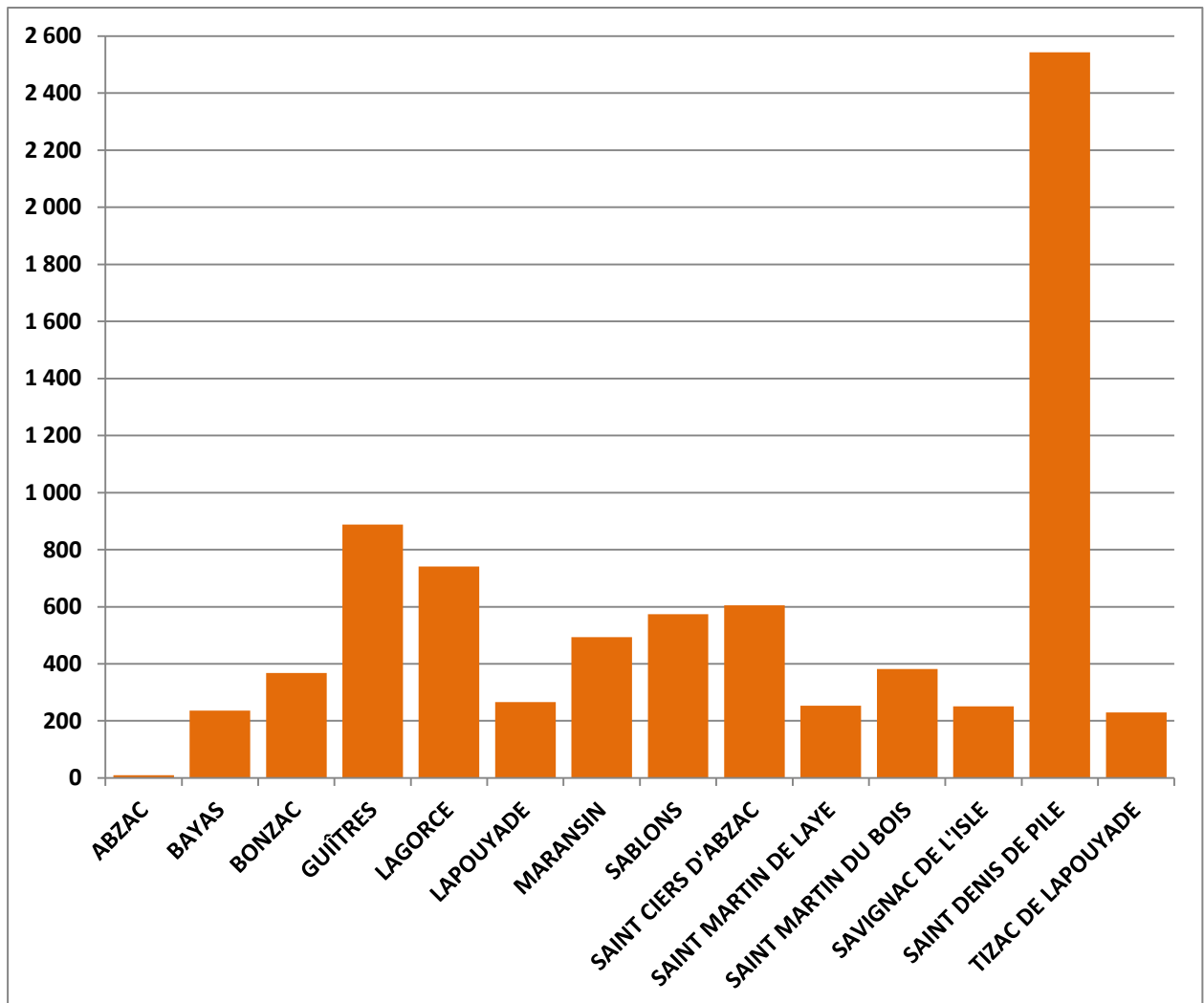


La consommation moyenne des abonnés domestiques (hors branchements communaux) a été de 110 m3/abonné en 2020 (identique à celle de 2019) et les dégrèvements par contre en nette augmentation

REPARTITION DES ABONNES PAR COMMUNE

COMMUNE	2019	2020	Variation 2019/2020
ABZAC	10	10	0.0%
BAYAS	235	236	0.4%
BONZAC	349	368	5.4%
GUIÏTRES	881	888	0.8%
LAGORCE	736	741	0.7%
LAPOUYADE	260	266	2.3%
MARANSIN	490	493	0.6%
SABLONS	564	574	1.8%
SAINT CIERS D'ABZAC	597	605	1.3%
SAINT MARTIN DE LAYE	250	253	1.2%
SAINT MARTIN DU BOIS	382	382	0.0%
SAVIGNAC DE L'ISLE	249	251	0.8%
SAINT DENIS DE PILE	2511	2543	1.3%
TIZAC DE LAPOUYADE	230	230	0.0%
TOTAL	7744	7840	1.2%

ABONNES DU SERVICE



FIXATION DES TARIFS

Le comité syndical vote chaque année les tarifs concernant la part de la collectivité, Les dernières délibérations qui ont fixé les tarifs sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
08/12/2015	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2016 (Augmentation de 3% de la part proportionnelle - + 0,0136 € / m3)
02/12/2016	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2017 (Augmentation de 1% de la part proportionnelle - + 0,0047 € / m3)
04/12/2017	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2018 (Augmentation de 1% de la part proportionnelle - + 0,0047 € / m3)
03/12/2020	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2021 (Augmentation de 2% de la part proportionnelle - + 0,0096 € / m3)

- Les tarifs la part de la société **AGUR** sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient calculé à partir d'une formule de révision des prix définie au contrat.
- Le calcul du coefficient d'indexation est effectué chaque année à partir de la dernière valeur des indices connue au 1er décembre, les nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1er Janvier.
- Dans le cadre de l'avenant N°5, La valeur de base des indices utilisés a été recalée au 01/12/2014, Le coefficient d'actualisation applicable au **01/01/2021** est : **1.0804** (+1.3% par rapport au 01/01/2020)

TAXES ET REDEVANCES

Le service est assujetti à la TVA. au taux de **5,5 %**

L'agence de l'eau perçoit deux redevances :

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : Son montant est calculé annuellement en fonction des volumes prélevés.

Redevance de pollution domestique : son montant est fixé annuellement par l'Agence de l'Eau et est le même pour toutes les communes depuis le 01/01/2012.

Le montant de la redevance de pollution domestique applicable à compter du **01/01/2021** est : **0.33 € par m3** consommé.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er Janvier 2021 la Collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

Au 1er Janvier 2021 le Déléguataire perçoit des frais d'accès au service d'un montant de **24.46 €**.

DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Il comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
 - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
 - Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
 - Les volumes sont relevés annuellement au mois de décembre.
- Les consommations sont payables au vu du relevé effectué au mois de décembre. Les facturations intermédiaires établies en juillet sont basées sur une consommation estimée (40 % du volume consommé constatée lors de la précédente relève)

TARIFS au 01/01/2020 et 01/01/2021

Désignation		01/01/2020	01/01/2021	Variation 2020/2021
Part de l'exploitant				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	28.00 €	28.37 €	1.3%
Part proportionnelle [€ HT/m3]	le m3	0.4047 €	0.4100 €	1.3%
Part du S.I.E.P.A.				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	28.18 €	28.18 €	0.0%
Part proportionnelle [€ HT/m3]	le m3	0.4789 €	0.4885 €	2.0%
Redevances et taxes				
Redevance pour prélèvement sur la ressource (€ / m3)		0.0718 €	0.0831 €	15.7%
Redevance de pollution domestique (€ / m3)		0.3300 €	0.3300 €	0.0%
T.V.A.		5.5%	5.5%	0.0%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

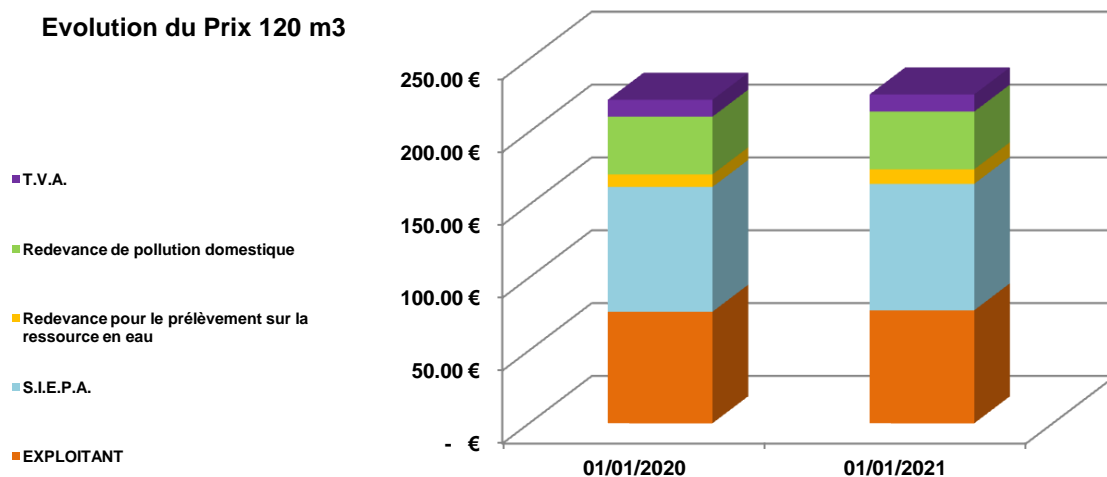
FACTURE TYPE (Usager consommant 120 m3)

Désignation	01/01/2020	01/01/2021	Variation 2020/2021
EXPLOITANT	76.56 €	77.57 €	1.3%
S.I.E.P.A.	85.65 €	86.80 €	1.3%
Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau	8.62 €	9.97 €	15.7%
Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0.0%
T.V.A.	11.57 €	11.77 €	1.7%
TOTAL T.T.C.	222.00 €	225.71 €	1.7%
PRIX PAR m3	1.85 €	1.88 €	

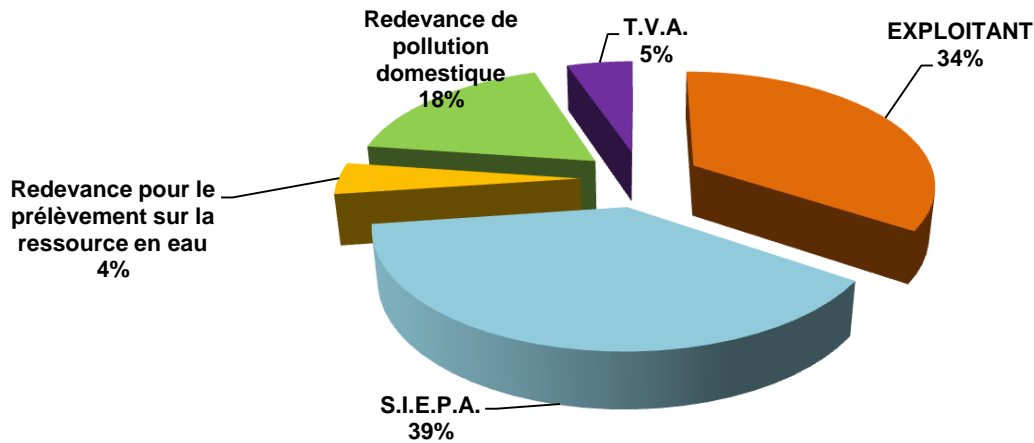
- Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006 (LEMA), la part fixe ne devait pas dépasser **40%** du prix de total 120 m3 (hors redevances) au 1er janvier 2012,

- Le montant de la part fixe au 1er janvier 2019 correspond à **34%** du prix de 120 m3 hors redevances, le tarif du syndicat est donc conforme à la réglementation.

Evolution du Prix 120 m3

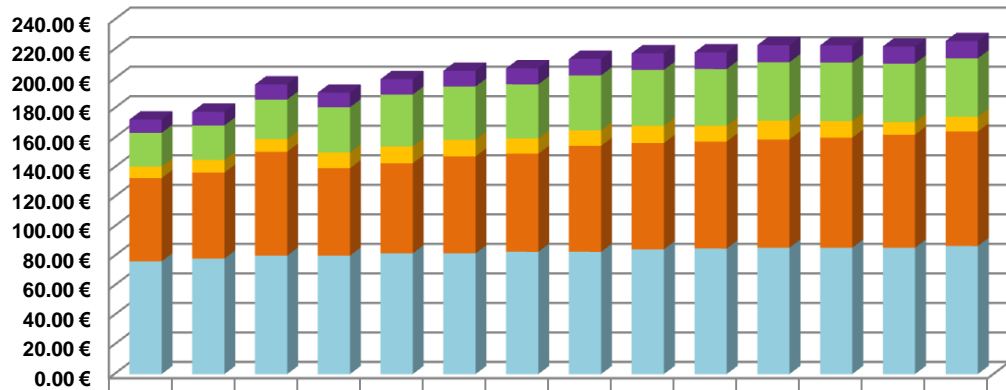


DECOMPOSITION DU PRIX DE 120 m3 au 01/01/2021



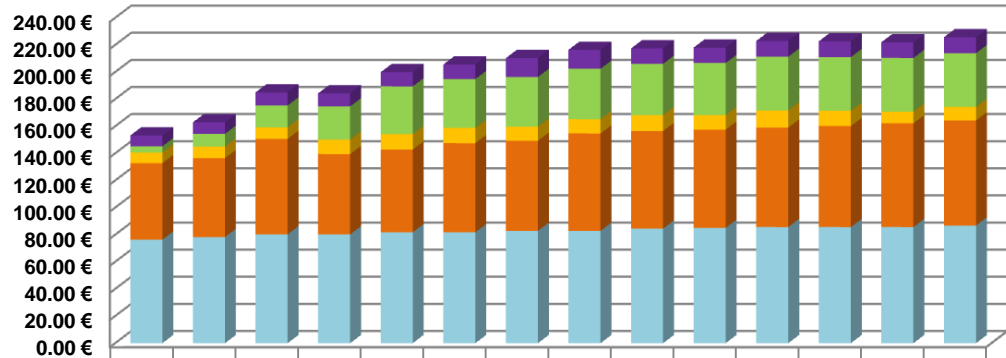
EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

COMMUNES D'ABZAC - GUITRES - LAGORCE - SAINT CIERS D'ABZAC- SAINT DENIS DE PILE



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
■ T.V.A.	8.99 €	9.27 €	10.23 €	9.94 €	10.42 €	10.72 €	10.80 €	11.13 €	11.34 €	11.37 €	11.62 €	11.61 €	11.57 €	11.77 €
■ REDEVANCE POLLUTION (€ H.T.)	22.80 €	23.40 €	26.76 €	30.60 €	35.16 €	36.00 €	36.60 €	37.20 €	37.80 €	38.40 €	39.60 €	39.60 €	39.60 €	39.60 €
■ REDEVANCE PRELEVEMENT (€ H.T.)	7.88 €	8.58 €	8.58 €	10.69 €	11.45 €	11.32 €	10.42 €	10.56 €	11.77 €	10.73 €	12.72 €	11.30 €	8.62 €	9.97 €
■ EXPLOITANT (€ H.T.)	56.42 €	58.23 €	70.44 €	59.25 €	61.03 €	65.70 €	66.46 €	71.80 €	72.01 €	72.48 €	73.35 €	74.53 €	76.56 €	77.57 €
■ S.I.E.P.A. (€ H.T.)	76.39 €	78.30 €	80.26 €	80.26 €	81.82 €	81.82 €	82.89 €	82.89 €	84.52 €	85.08 €	85.65 €	85.65 €	85.65 €	86.80 €

Autres Communes



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
■ T.V.A.	7.99 €	8.50 €	9.64 €	9.61 €	10.42 €	10.72 €	13.95 €	13.95 €	11.34 €	11.37 €	11.62 €	11.61 €	11.57 €	11.77 €
■ REDEVANCE POLLUTION (€ H.T.)	4.56 €	9.36 €	16.08 €	24.48 €	35.16 €	36.00 €	36.60 €	37.20 €	37.80 €	38.40 €	39.60 €	39.60 €	39.60 €	39.60 €
■ REDEVANCE PRELEVEMENT (€ H.T.)	7.88 €	8.58 €	8.58 €	10.69 €	11.45 €	11.32 €	10.42 €	10.56 €	11.77 €	10.73 €	12.72 €	11.30 €	8.62 €	9.97 €
■ EXPLOITANT (€ H.T.)	56.42 €	58.23 €	70.44 €	59.25 €	61.03 €	65.70 €	66.46 €	71.80 €	72.01 €	72.48 €	73.35 €	74.53 €	76.56 €	77.57 €
■ S.I.E.P.A. (€ H.T.)	76.39 €	78.30 €	80.26 €	80.26 €	81.82 €	81.82 €	82.89 €	82.89 €	84.52 €	85.08 €	85.65 €	85.65 €	85.65 €	86.80 €

PRIX DE L'EAU

QUALITE DE L'EAU

- Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS Direction Territoriale de la Gironde.
- Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	43	0	100%	/
Conformité physico-chimique	45	0	100%	/

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

[Le rapport complet et détaillé de l'ARS est disponible en annexe N°4 au présent rapport.](#)

PROTECTION DES RESSOURCES

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Situation	% d'avancement	Description
	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
→	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
Forage de Millas - BAYAS		
→	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
Forage n°1 - Lagrave - Grand Pallu BONZAC		
→	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
Forage n°3 - Le Palais - SABLONS		
→	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
INDICE GLOBAL DE PROTECTION DE LA RESSOURCE (calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services d'eau potable)		
100%		

RENDEMENT DU RESEAU
I - Conformité règlementaire

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, la performance du réseau de distribution est caractérisée par 3 indicateurs :

- Le rendement du réseau de distribution :

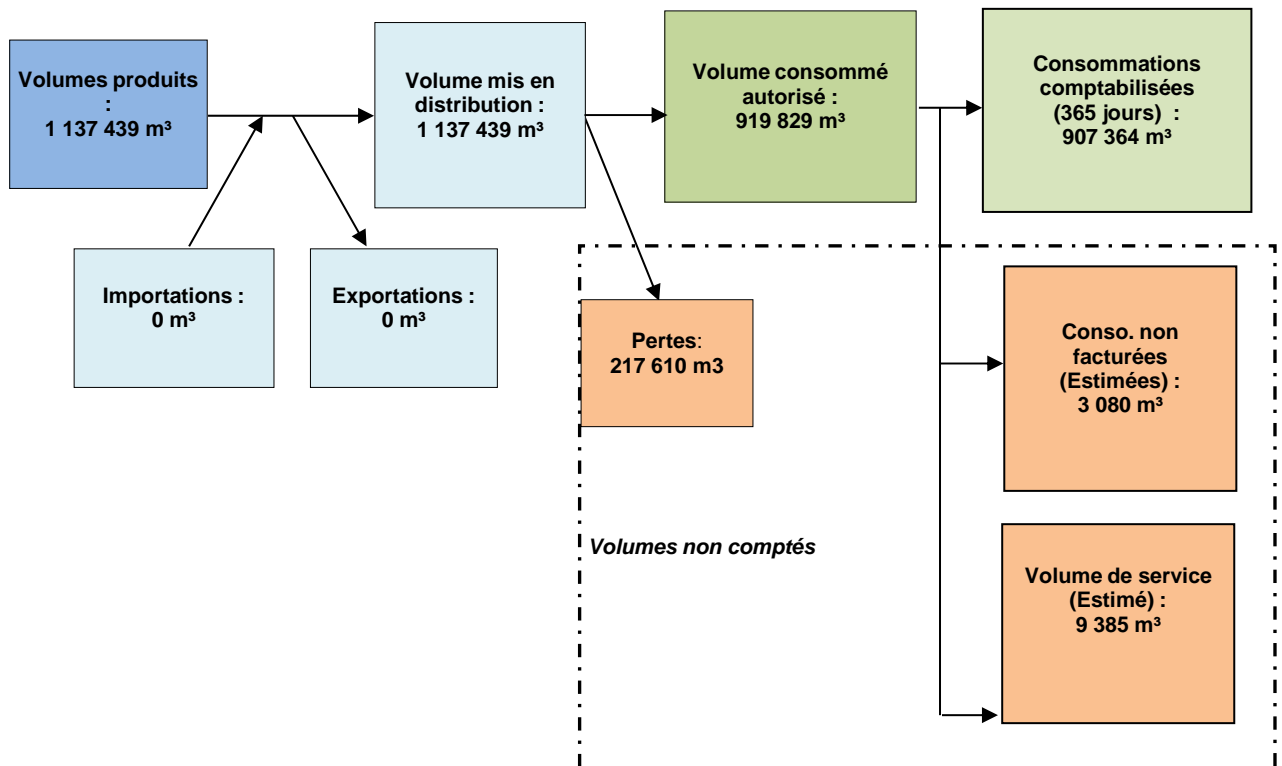
$$\frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$

- l'indice des volumes non comptés (exprimé en m3 non compté par Km de réseau et par jour) :

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{Linéaire de réseau en Km (Hors branchements)} * 365 \text{ jours}}$$

- l'indice linéaire de perte en réseau (exprimé en m3 de perte par Km de réseau et par jour) :

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau en Km (Hors branchements)} * 365 \text{ jours}}$$



Le rendement du réseau de distribution défini selon l'arrêté du 02 mai 2007 a été de : **80.9 %** en 2020 (-1.5% par rapport à 2019)

INDICATEUR DE PERFORMANCE	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Indice linéaire des volumes non comptés	1.44	1.30	1.54	18.78%
Indice linéaire de pertes en réseau	1.38	1.23	1.46	19.13%

SEUIL DE RENDEMENT A ATTEINDRE

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du **27 janvier 2012** (en application de la loi Grenelle II) a instauré un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deça duquel la collectivité pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement. Ces dispositions sont applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

- le seuil de rendement est calculé selon la formule ci-dessous (exprimé en pourcentage) :

$$S = 65\% + (0.2 \times \text{indice linéaire de consommation})$$

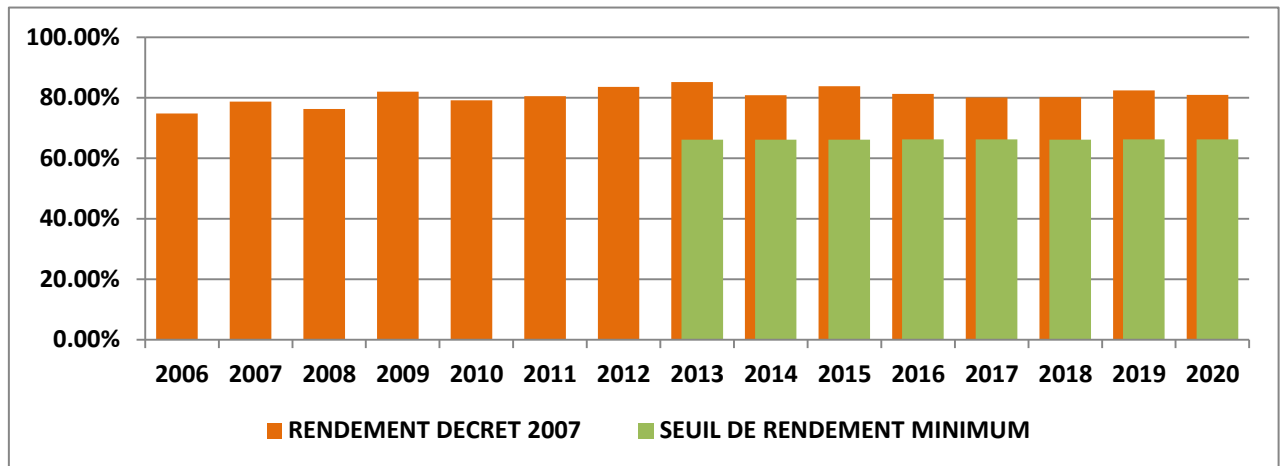
- l'indice linéaire de consommation (exprimé en m3 par Km de réseau et par jour) :

conso comptabilisées + exportations + estimation conso sans comptage + vol de service

Linéaire de réseau Hors branchements x 365

INDICATEURS	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de consommation	5.72	5.79	5.55	5.74	6.18
Seuil de rendement selon décret	66.14%	66.16%	66.11%	66.15%	66.24%
Rendement du réseau du SIEPA	81.18%	80.05%	80.12%	82.40%	80.87%

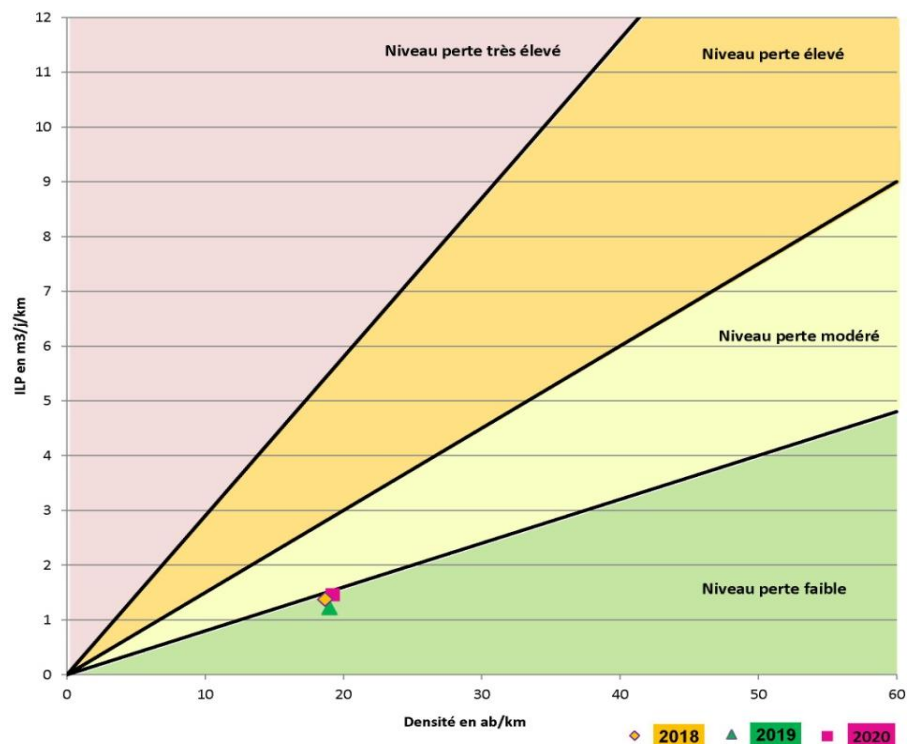
Le rendement du réseau de distribution du syndicat est au dessus du seuil minimal fixé par la Nouvelle réglementation, conformément au graphique ci-dessous



La performance du réseau peut également être évaluée en rapprochant la valeur de l'indice linéaire de perte, du nombre d'abonnés par kilomètre de réseau.

Cette analyse permet de définir 4 niveaux de pertes (faible à très élevé).

Les pertes du réseau du SIEPA DU NORD LIBOURNAIS peuvent à ce titre être considérées comme faibles.

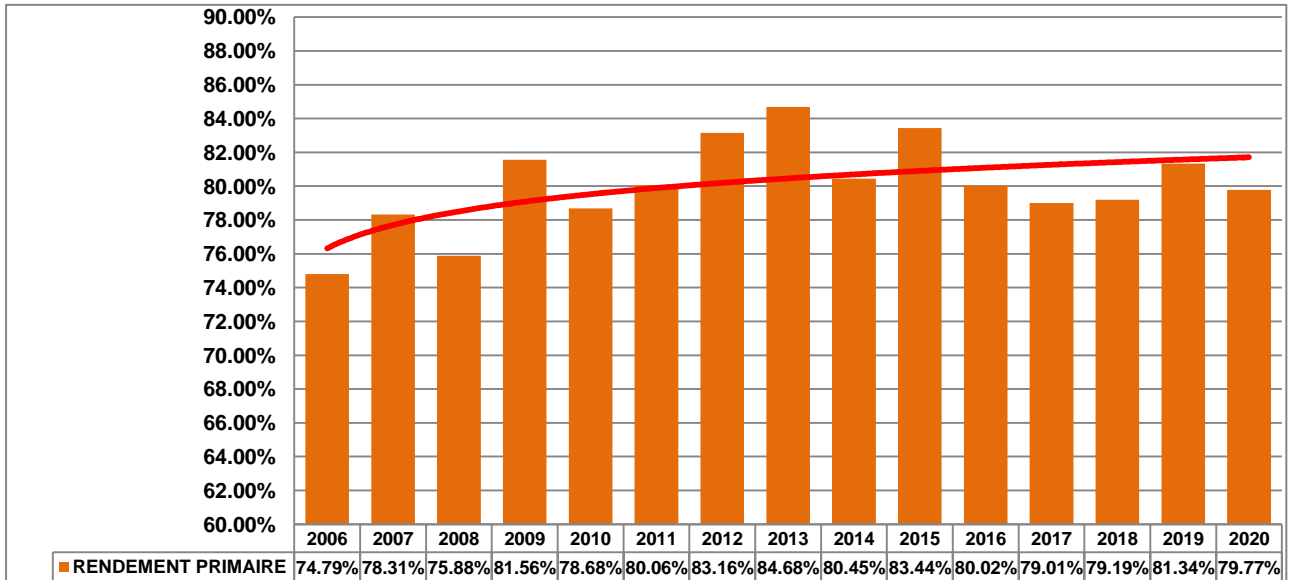


ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Dans le cadre du contrat d'affermage, **AGUR** s'est engagé à optimiser le fonctionnement de la sectorisation. **Le rendement primaire du réseau de distribution, seul indicateur utilisé jusqu'en 2007 est calculé selon la formule suivante :**

consommations comptabilisées + importation - exportations

volume mis en distribution



INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE LA SECTORISATION :

La Commission locale de l'eau du "SAGE" Nappes profondes de Gironde a défini en septembre 2014 des indicateurs de performance complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation, dont l'indice d'avancement de la sectorisation décrit dans le tableau ci-dessous :

Situation	% d'avancement	Description
	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
→	100%	Suivi annuel des données par secteur de sectorisation

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE LA SECTORISATION DU S.I.E.P.A. 2020 : 100%

EVOLUTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Evolution du linéaire de réseau :

	2016	2017	2018	2019	2020	VARIATION 2019/2020
Longueur totale du réseau (km)	406.96	407.41	407.74	407.82	408.07	0.06%

Renouvellements de réseaux réalisés en 2020 par le syndicat

LIEU ET NATURE DES TRAVAUX	Ø 40 à 100 (ml)	Ø 110 à 140 (ml)	Ø 150 à 200 (ml)	Ø > 250 (ml)
BONZAC - Lieu dit Les sablières	82 ml			
GUÎTRES - Lieu dit Déroc	123 ml		242 ml	
LAGORCE - Lieu dit La Nasse - Touron		570 ml		
LAPOUYADE - Lieu dit Peuchaud		48 ml		
LAPOUYADE - Lieu dit Jarnac	90 ml			
SABLONS - Village d'enfant	20 ml			
SAINT DENIS DE PILE - Lieu dit Champs d'henry		30 ml		
SAINT MARTIN DU BOIS - Lieu dit Petit Marquet	14 ml	440 ml		
TOTAL				1659 ml

Taux de renouvellement des réseaux

Longueur renouvelée	2016	2017	2018	2019	2020
Réseau (hors Bts)	3 644 ml	2 817 ml	732 ml	590 ml	1 659 ml
Taux de renouvellement	0.90%	0.69%	0.18%	0.14%	0.41%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans				0.46%	

Renouvellement des compteurs

261 compteurs ont été renouvelés en **2020** (DN 15 mm : 254 - DN 20 mm : 6 - DN 30 mm : 1)

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013)

La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompages...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.

NOTATION sur 120 points	DESCRIPTION	VALEUR	NOTE OBTENUE
A - PLAN DES RESEAUX (15 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau		10
0 ou 5 points	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de		5
*15 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.			
B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et indication pour au moins		10
1 à 5 Points	Indication de la nature et dimension des canalisations pour plus de 50% du linéaire	99.72%	5
0 ou 10 points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire		10
1 à 5 Points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour plus de 50% du linéaire	75.44%	2
*40 points doivent être obtenus au titre des parties A et B pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable et pouvoir bénéficier de points supplémentaires.			
C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 Points)			
0 ou 10 points	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.		10
0 ou 10 points	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution		10
0 ou 10 points	le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements		0
0 ou 10 points	un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.		10
0 ou 10 points	un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.		10
0 ou 10 points	maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.		10
0 ou 10 points	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)		10
0 ou 5 points	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.		5
TOTAL OBTENU : 107 Points			

RECETTES DU SERVICE

RECETTE DE LA COLLECTIVITE

RECETTES DE VENTE D'EAU*	2019	2020	Variation 2019/2020
Primes fixes	213 322.90 €	218 762.79 €	2.55%
Partie proportionnelle à la consommation	379 265.58 €	406 136.46 €	7.08%
Total des recettes de vente d'eau	592 588.48 €	624 899.25 €	5.45%

*Ces montants sont ceux correspondant aux factures émises durant l'exercice 2020

En 2020, la recette budgétairement encaissée par le syndicat a été de **608 580.64 €**, dont **585 805.30 €** au titre de la facturation réalisée en 2020

AUTRES RECETTES	2019	2020
Redevance occupation locaux :	5 740.47 €	3 822.41 €
Subvention en annuités du Conseil Général :	8 737.58 €	7 509.80 €
Parts Sociales/Intérêts - CRCAM :	23.31 €	23.31 €
Remb. Frais de personnel (remb maladie):	24 848.84 €	
remb. frais de personnel ACO + ANC :	132 849.45 €	110 599.29 €
remb. Charges sociales ACO + ANC:		
remb. Autres frais ANC :	24 491.47 €	41 636.26 €
Cessions immobilières (Vente terrain Sablons)	5 848.00 €	
Produits exceptionnels (Remboursements - régularisation) :	1 921.20 €	1 230.81 €
TOTAL	204 460.32 €	164 821.88 €

RECETTES DU DELEGATAIRE

RECETTES DE VENTE D'EAU	2019	2020	Variation 2019/2020
Primes fixes	205 804.28 €	216 361.01 €	5.13%
Partie proportionnelle à la consommation	308 156.32 €	336 333.92 €	9.14%
Total des recettes de vente d'eau	513 960.60 €	552 694.93 €	7.54%

AUTRES RECETTES	2019	2020	Variation 2019/2020
Travaux de branchement - Compteurs abonnés	119 743.18 €	119 167.66 €	-0.48%

REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

	2019	2020	Variation 2019/2020
Redevance pour prélèvement sur la ressource	77 829.48 €	61 907.70 €	-20.46%
Redevance modernisation de pollution domestique	280 675.75 €	284 414.35 €	1.33%
TOTAL REDEVANCES	358 505.23 €	346 322.05 €	-3.40%

ANNULLATIONS

		2019	2020	Variation 2019/2020
CREANCES IIRRECOUVRABLES	Nombre	427	466	9.13%
	Montant AGUR	13 751.92 €	16 719.42 €	21.58%
	Montant S.I.E.P.A.	16 364.69 €	19 924.63 €	21.75%

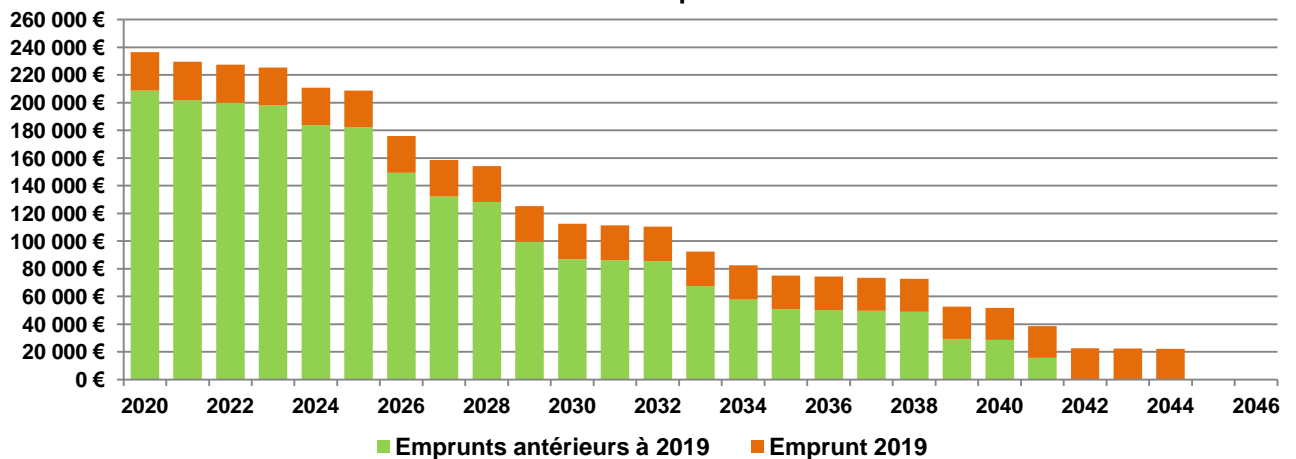
		2019	2020	Variation 2019/2020
DEGREVEMENTS	Nombre abonnés	5	55	1000.00%
	Volume (m3)	2 264	18 227	705.08%
	Montant AGUR	891.79 €	7 179.54 €	705.07%
	Montant S.I.E.P.A.	1 084.22 €	8 729.48 €	705.14%

ETAT DE LA DETTE

DESIGNATION	2019	2020	Variation 2019/2020
Encours de la dette au 31 décembre	2 386 501.57 €	2 219 816.93 €	-6.98%
Remboursement au cours de l'exercice	212 209.51 €	236 582.53 €	11.49%
dont en intérêts	69 145.39 €	69 897.89 €	1.09%
dont en capital	143 064.12 €	166 684.64 €	16.51%

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2020.

Evolution des annuités d'emprunt en cours au 31/12/2019



AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	Variation 2019/2020
Amortissements des biens	302 697.54 €	306 109.54 €	1.13%
Amortissements des subventions	97 955.04 €	99 264.04 €	1.34%

TRAVAUX ENGAGES ET FINANCES PAR LE S.I.E.P.A.

Les états joints en annexe font apparaître :

- Les travaux réalisés, réceptionnés et soldés en 2020
- Les travaux engagés en 2020 et poursuivis en 2021
- Les Nouveaux travaux programmés pour l'année 2021

La Collectivité déclare avoir demandé à son fermier de reverser **102 455.91 €** au titre de la **T.V.A.**, sur les investissements réalisés et payés en 2020

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (EAU & SSAINISSEMENT)

	2019	2020	Variation 2019/2020
Nombre d'aides accordées par le F.S.L.	38	107	181.58%
Montant global de l'aide versée aux bénéficiaires par le F.S.L.	8 874.73 €	50 200.85 €	465.66%
Montant de l'abandon de créance déclaré par l'exploitant	- €	- €	
Montant de la cotisation au fond de solidarité versée par le Syndicat	1 732.13 €	1 791.12 €	3.41%

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la Collectivité

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE

	2019	2020	Variation
Montant impayés au 31/12 n	59 766.69 €	52 453.88 €	-12.24%
Montant facturé durant l'exercice n-1	1 528 559.77 €	1 520 402.31 €	-0.53%
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente	3.91%	3.45%	-11.76%

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES ET FINANCES PAR LE SYNDICAT

ANNEXE 2

BILAN ANNUEL DE L'ARS (Exercice 2020)

ANNEXE 3

NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le



ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2020

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES ET FINANCES PAR LE SYNDICAT

- a) Travaux réalisés, réceptionnés et soldés en 2020
- b) Travaux engagés en 2020 et poursuivis en 2021
- c) Nouveaux travaux programmés pour l'année 2021

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le



ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE

PRÉSENTATION des PROGRAMMES du BUDGET de l'EAU POTABLE

a - Pour mémoire : Programmes soldés en 2020 avec coût final H.T. :

- Achat de compteurs 2020 :
6 605,73 €
- Diagnostic forage de Bayas :
10 670,50 €
- Logiciel de supervision TOPKAPI :
12 461,59 €
- Matériel informatique :
1 785,00 €
- Renouvellement et déviation de réseaux eau 2019 :
555 203,79 €

b - Programmes en cours d'exécution 2020/2021 avec coût total prévisionnel T.T.C. (TVA à 20 %)

(mandatés en 2020 + restes à réaliser pour 2021) :

- Travaux divers 2020 (2 850 € HT) :
3 420,00 €
- Etude stabilisateur Sablons (3 000 € HT) :
3 600,00 €
- Travaux de réhabilitation de la bache de Bonzac (85 500 € HT) :
102 600,00 €
- Renouvellement réseaux eau 2020 (179 900 € HT) :
215 879,00 €

c - Nouveaux programmes 2021 proposés (T.T.C.) : avec T.V.A. à 20 %

- Achat de compteur 2021 (10 000 € HT) :
12 000,00 €
- Travaux divers 2021 (100 000 € HT) :
120 000,00 €
- Renouvellement réseaux 2021 (400 000 € HT) :
480 000,00 €
- Diagnostic forage Bonzac (11 667 € HT) :
14 000,00 €
- Détecteurs de chlore sur les 3 forages (8 970 €) :
10 764,00 €

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le



ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2020

ANNEXE 2

BILAN ANNUEL 2020 DE L'ARS Relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le



ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE

Unité de Gestion
SYNDICAT DU NORD LIBOURNAIS
Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :
NORD LIBOURNAIS
Synthèse de l'année 2020

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 43 analyses bactériologiques et 45 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat du Nord Libournais provient de 3 forages profonds "Le Palais 3" situé sur la commune de Sablons, "Le Grand Palu" situé sur la commune de Bonzac et "Millat" situé sur la commune de Bayas qui captent la nappe de l'Eocène. Ces forages sont dotés de périmètres de protection. Le forage de Sablons est peu utilisé. L'eau subit un traitement simple de déferrisation et de chloration dans les 2 stations plus une reminéralisation de l'eau à la station Millat à Bayas et une neutralisation par injection de soude à la station Le Grand Palu à Bonzac. Cette eau est ensuite distribuée sur le réseau des communes de Bayas, Bonzac, Guitres, Lagorce, Lapouyade, Maransin, Sablons, St-Ciers-d'Abzac, St-Denis-De-Pile, St-Martin-De-Laye, St-Martin-Du-Bois, Savignac-De-L'Isle, Tizac-De-Lapouyade. La société AGUR exploite les stations de traitement et l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,11 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le



ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2020

ANNEXE 3

NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le



ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau compris) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées dom

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

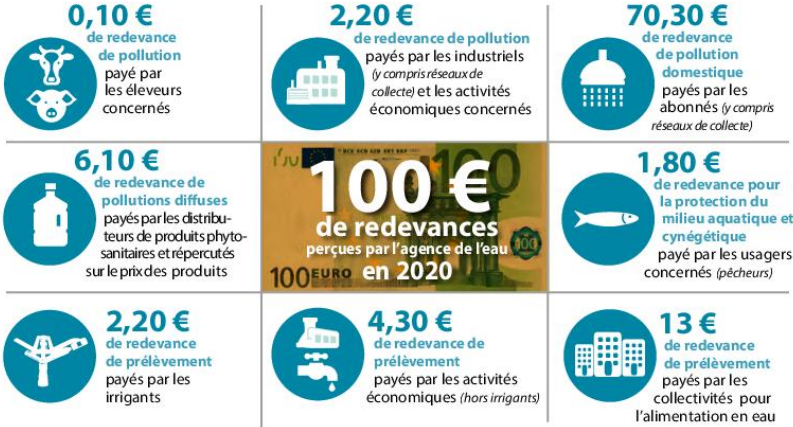
SLOW

ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.

En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1** millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

souterrains et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat dispersé.
C'est un territoire rural : sur les 150 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblent 50 % de la population.
ID : 033-200026631-20210915-003_15092021-DE

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Pratz
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

